



PROCEDURE PRE-INSCRIPTION ARFRIPS

Se connecter à la plateforme : <http://arfrips.fr/inscription>

⇒ Cliquer à droite : « créer un compte »

⇒ Renseigner scrupuleusement **tous les champs** en tenant compte des précisions entre parenthèses.

Ex : NATIONALITE = Pays donc « France » et non « Française »

COMMUNE (code postal) : **retaper votre code postal et attendre que la liste déroulante s'affiche** puis choisir ensuite la commune.

⇒ Choisir un mot de passe (MDPX)

Lorsque la création de compte est terminée, vous allez recevoir un mail intitulé « CONFIRMATION DE CREATION DE COMPTE ARFRIPS » reprenant l'identifiant (adresse mail) et mot de passe.

Merci de bien conserver ces informations.

La procédure de présélection est maintenant terminée. Merci de ne pas vous reconnecter sur la plateforme d'inscription. Le service sélection vous informera, par courrier, concernant la suite de la procédure de sélection.

⇒ N'oubliez pas de nous envoyer, complets et remplis, les documents téléchargeables sur le site : www.arfrips.fr.

Important: Vous êtes dispensé de la pré-inscription en ligne si :

- Vous avez déjà fait une pré-inscription en ligne l'année précédente.
- Vous avez fait une Pré-Formation au sein de l'ARFRIPS.

Dans l'un de ces 2 cas, merci de nous envoyer directement votre dossier d'inscription papier, sans faire de pré-inscription.